

RAZANAKAHARIMANANA Irène Claire Lydia

RATSIMISETRA Andrianantenaina F.R.

Amoron'i Mania :

RAMAROLAHY Albert

RAZAFIMAHARO Benjamin

Analamanga :

RAMINO Paul Abraham

RAZAFINDRAMANITRA Nestor

Analanjirofo :

ISSOUF François

MALO Benoit

Androy :

ANJARASOA Haova Pulchérie Suzanne

MARA Edouard RAMANEVY

Anosy :

FANJARASOAMANA

SOAHAVANDRAINY Rabodonirina Pierrette

Atsimo Andrefana :

FIDA Cyrille

BOOZ Godefroy Aimé

Atsimo Atsinanana :

PASCAL Jean

RANAIVOSON

Atsinanana :

RATSARA Laurent

FELICIE Marie Gisèle

Betsiboka :

RALALANIRINA Marguerit Gallot

RAMAROSEHENO Nemèse

Boeny :

SOUDJAY BACHIR Adehame

DOUAI Marcelin

Bongolava :

RAKOTONIRINA Andriantsimiala Fanomezantsoa

MAMPISANJY Michel

DIANA :

OUSTAZ Boina Idi Madi M'ze

JAONOSY Sylvia Joceline

Ihorombe :

RAKOTOMAMONJY André

RAFOLISISOA Herindravaliansara

Itasy :

RAZAFIMBELO Andriamanana Gaston

RANOMENJANAHARY Manjatosoa Violette

Matsiatra Ambony :

RAHERINSOANJATO Daniel

RATONGAVAO Charles Raymond

Melaky :

RAJAFETRA Jaona Andrianjafy

SEBANY Norbert

Menabe :

KAMAMY Magloire

SIMON Victor

SAVA :

FINOMANA Ernest

SIDA Zarazafy

SOFIA :

TSISAROTINA Mena Sallah

SAJY Pierre

Vakinanakaratra :

RANDRIAMAMPIONONA Lalao Florence

RAKOTONDRA SOA Daniel

Vatovavy Fitovinany :

RAKOTOSON Jobily

RAZAFIARISONY Emmanuel Désiré

-

Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Une Communication a été faite, relative à la proposition de résolutions des cas des Etudiants Malagasy, titulaires de bourses nationales, inscrits dans des Universités Etrangères.

Après la présentation des propositions, le Président de la Transition a expliqué qu'il faut étudier tous les cas des boursiers sur la base de leurs performances et ce, en priorisant les étudiants méritants.

Toutefois, il a été décidé que tous les étudiants redoublants et triplants devront être rapatriés au pays. Si ces derniers veulent rester à l'extérieur, ils ne devront plus être pris en charge par l'Etat Malagasy.

Par ailleurs, le Président de la Transition a donné consigne au Ministre concerné d'adopter des mesures de sanctions contre toutes personnes, aussi bien exécutantes que responsables, ayant contribué à cet envoi abusif d'Etudiants Malagasy à l'extérieur. Le Président de la Transition a recommandé à ce que tous les responsables défailants soient demis de leurs fonctions.

De même, le Chef de l'Etat a recommandé la mise en place d'un Comité d'enquête et de suivi chargé des études sur les nouvelles attributions de bourses extérieures au titre de l'année 2011 – 2012. Il a, toutefois, indiqué que les critères de sélection devront être renforcés.

Ainsi, le Président de la Transition a ordonné le paiement de la valeur de deux (2) mois de bourses d'études pour ces Etudiants.

II ° - Adoption de Textes réglementaires

-

Au titre du Ministère de l'Intérieur

Adoption du Décret fixant le nombre des membres de l'Assemblée Nationale à cent cinquante et un (151) députés, la répartition des sièges sur l'ensemble du territoire national ainsi que le découpage des circonscriptions électorales pour les premières élections législatives de la Quatrième République.

-

Au titre du Ministère de la Justice

Approbation du Projet d'Ordonnance modifiant certaines dispositions de la Loi n°2012 – 014 du 30 Juillet 2012 portant création d'une chambre spéciale dénommée « ***Cour Electorale Spéciale*** » (CES) au sein de la Haute Cour Constitutionnelle.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 17h30.

Antananarivo, le 13 Février 2013

Le Chargé de la Communication

auprès de la Présidence de la Transition